



Groupement Belge des Omnipraticiens



Obligation de passer à la prescription électronique (*recip-e*) et solution pour les prescripteurs sporadiques (*PARIS*) : Où en sommes-nous ?

Recip-e

La saga concernant l'obligation de passer par la voie électronique pour la prescription (*Recip-e*) se poursuit !

Une proposition sera faite au Comité d'assurance de ce 4 décembre pour passer de l'obligation initialement prévue au 1^{er} janvier 2018 au **1^{er} mai 2018**.

Nous avons toujours été opposés à l'échéance du 1^{er} janvier 2018 et nous restons opposés à cette nouvelle proposition du 1^{er} mai 2018.

Nous réitérons notre revendication de coupler le passage à l'obligation de la prescription électronique à celle du Dossier Médical Informatisé soit au 1^{er} janvier 2021

Nous nous réjouissons que l'Absym nous ait enfin rejoint sur cette revendication.

Pour en savoir plus sur *recip-e* : voir lien Site INAMI: [CLIQUEZ ICI](#)

PARIS (Prescription & Autorisation Requesting Information System)

Le système prévu pour prescrire, sans être détenteur d'un DMI et qui sera réservé à certaines catégories de médecins (voir lien Site INAMI: [CLIQUEZ ICI](#)) comme, par exemple, les retraités et les médecins n'ayant pas ou plus d'activité curative courante, est toujours promis pour le **1^{er} décembre 2017** !

Il suffira, nous promet l'Inami, de pouvoir se connecter à internet sur un site convivial et de s'identifier avec sa carte d'identité électronique (eID).

Le GBO – Cartel suit l'évolution de ce dossier de très près et restera très ferme dans ses revendications à l'aube des négociations pour un futur accord médico-mutualiste.

Il vous tiendra informés de la suite.

[Retrouvez-nous sur Facebook](#) [Faire suivre à un ami](#)

"Les meilleurs soins, accessibles à tous, au meilleur endroit, par le prestataire le plus adéquat, au moment le plus opportun et au juste prix."

Depuis 1965, le GBO défend avec fermeté cette vision de la médecine et défend le rôle indispensable du médecin généraliste dans l'organisation des soins de santé de notre pays. Le GBO n'aura de cesse de réclamer la revalorisation qui sont essentiellement des actes intellectuels.

Le Groupement Belge des Omnipraticiens (GBO) est associé au Monde des Spécialistes (MoDeS) et) l'Algemeen Syndicaat van Geneeskundigen (ASGB) au sein du Cartel.

20/11/2017- GBO- tous droits réservés.

Ce mailing vous est envoyé de la part du Groupement Belge des Omnipraticiens, qui défend les intérêt des médecins généralistes et de la médecine générale. N'hésitez pas à consulter notre site www.le-gbo.be

Notre adresse :

Groupement Belge des Omnipraticiens
Rue Solleveld 68
Woluwé-Saint-Lambert 1200
Belgium